

Procédure d'adoption dans le Jura : à quelles conditions ?

En Suisse, chaque canton dispense les informations et les renseignements pour toutes les personnes qui souhaitent adopter un enfant. Il veille également à une bonne collaboration avec les intermédiaires privés. De plus, le canton prend toutes les décisions essentielles menant à l'adoption.

En détail, l'autorité cantonale, ou un intermédiaire, établit, en collaboration avec les requérants, un dossier sur les futurs parents adoptifs destiné au pays d'origine souhaité de l'enfant. Les exigences auxquelles doivent satisfaire ce dossier et les requérants varient selon le pays d'origine et peuvent s'écarter des conditions posées par la Suisse. En règle générale, tous les documents figurant dans le dossier sur les parents doivent être traduits dans la langue officielle du pays d'origine de l'enfant et être légalisés.

La suite de la procédure d'adoption est différente selon que l'enfant provient, ou non, d'un pays ayant adhéré à la Convention de La Haye sur l'adoption. Cette convention fixe les conditions minimales pour une adoption protégeant les intérêts supérieurs de l'enfant et ses droits fondamentaux.

Bien que signataires de la Convention de La Haye, certains pays ont été placés par les autorités fédérales sur « liste noire » ou d'autres considérés comme non disponibles à l'adoption. Il s'agit notamment du Cambodge, de l'Equateur, du Guatemala et de Madagascar. L'histoire récente de l'Arche de Zoé au Tchad nous amène à poser les questions suivantes au gouvernement jurassien :

1. Quelles garanties le service de l'administration cantonale a-t-il ou exige-t-il des intermédiaires à l'adoption pour respecter les principes défendus par la Convention de La Haye ?
2. Accepte-t-il de travailler avec des pays non signataires de la Convention de La Haye ou avec des pays considérés comme non sûrs par les autorités fédérales ?
3. L'association Arche de Zoé est-elle un organisme reconnu par l'administration jurassienne en matière d'adoption ou a-t-elle par le passé travaillé avec cette association ?

Delémont, le 21 novembre 2007

Groupe CS-POP+VERTS

Christophe Schaffter

*E. B. W. C. I.*

*R. M.*

*Arche de Zoé*

*Hodan*

*M. C. I.*